
Direction Générale du Trésor et
de la Comptabilité Publique

Abidjan, le 30 avril 2009

**POINT DE PRESSE DE
MADAME LE DIRECTEUR GENERAL DU TRESOR ET
DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé le 27 mars 2009, le programme économique et financier soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) de notre Pays.

Un appui budgétaire d'un niveau de **57,579 milliards** nous a été accordé par cette institution et a été affecté à l'apurement des restes à payer du Trésor arrêtés à fin 2008 à **272,2 milliards** et à diverses autres dépenses urgentes.

L'affectation des **57,579 milliards** et les règlements effectués par les comptables publics au 29 avril 2009 se déclinent comme suit:

- mandats dont le montant est inférieur à 30 millions, hormis les frais d'écolage :
 - *Montant prévu : 15,612 milliards ;*
 - *Montant payé : 11,256 milliards, soit 72,10%;*
- Subventions aux écoles privées :
 - *Montant prévu : 8,0 milliards ;*
 - *Montant payé : 7,424 milliards, soit 92,80%;*
- Bourses :
 - *Montant prévu : 2,0 milliards ;*
 - *Montant payé : 1,126 milliard, soit 56,29%;*
- Baux :
 - *Montant prévu : 1,457 milliard;*
 - *Montant payé : 1,087 milliard, soit 74,56%;*

- Autres dépenses d'éducation (Kit, manuels scolaires, examens et concours) :
 - *Montant prévu : 4,533 milliards;*
 - *Montant payé : 4,022 milliards, soit 88,73%;*
- Ambassades (Bourses, loyers assurances) :
 - *Montant prévu : 5,347 milliards;*
 - *Montant payé : 5,347 milliards, soit 100%;*
- Précomptes (Assurances et maisons de crédits) :
 - *Montant prévu : 2,0 milliards;*
 - *Montant payé : 2,0 milliards, soit 100%;*
- Programme de sortie de crise :
 - *Montant prévu : 7,0 milliards dont 5 milliards à SAGEM;*
 - *Montant payé : 7,0 milliards dont 5 milliards à SAGEM, soit 100%;*
- Reliquat non titrisable sur mandats titrisés en 2008 :
 - *Montant prévu : 0,700 milliard;*
 - *Montant payé : 0,488 milliard, soit 69,76%;*
- Heures supplémentaires, complémentaires, primes chercheurs et vacation dans les EPN :
 - *Montant prévu : 2,0 milliard;*
 - *Montant payé : 1,926 milliard, soit 96,28%;*
- Restauration dans les EPN :
 - *Montant prévu : 1,0 milliard;*
 - *Montant payé : 0,623 milliard, soit 62,30%;*
- Pharmacie de la Santé Publique :
 - *Montant prévu : 1,0 milliard;*
 - *Montant payé : 1,0 milliard, soit 100%;*
- Ecoles Françaises :
 - *Montant prévu : 0,500 milliard;*
 - *Montant payé : 0,500 milliard, soit 100%;*

- **AGEROUJE :**

- *Montant prévu : 1,0 milliard;*
- *Montant payé : 1,0 milliard, soit 100%;*

- Bourses à l'intérieur : les **0,400 milliard** prévu n'ont pas encore été payé.

Les Trésoreries Générales à l'intérieur sont entrain de prendre les dispositions pour effectuer avec célérité ces paiements

- Transferts aux Communes et Conseils Généraux :

- *Montant prévu : 4,500 milliards;*
- *Montant payé : 4,500 milliards, soit 100%;*

Au total, **49,298 milliards** ont été payés sur les **57,579 milliards** prévus, soit un taux d'exécution de 86,41%. Environ 8705 opérateurs ont déjà bénéficié de ces paiements pour 2059 mandats traités.

A titre de rappel, il convient d'indiquer que ces paiements ont été effectués selon les critères objectifs ci-après :

- L'antériorité de la dépense ;
- La nature de la dépense (pro-pauvres et autres) ;
- Le paiement par tranche ;
- La situation fiscale du créancier.

Afin de garantir les conditions d'équité et de transparence, les mandats à mettre en paiement à partir des critères sus évoqués, ont fait l'objet d'affichage dans les locaux du Poste Comptable et sur le site Internet du Trésor (www.tresor.gov.ci)

Les listes publiées font apparaître le numéro du compte contribuable, le nom du bénéficiaire, l'établissement financier, le numéro du mandat. A dessein, les montants à payer ont été extraits de l'affichage à la demande des opérateurs économiques. Après les règlements, la liste des créanciers réglés sera également publiée par les mêmes canaux.

Cette opération de règlements se déroule sans aucune intermédiation et sans aucune contre partie financière. Il en sera de même pour tous les autres paiements à venir.

Les auteurs de fraude ou de tentatives de corruption feront l'objet de poursuite.

En ce qui concerne **la situation fiscale du créancier** (obligation de produire une attestation de régularité fiscale), nous n'avons pas tenu rigueur pour cette opération. Par ailleurs, nous invitons les opérateurs économiques à régulariser leur situation fiscale pour les futurs paiements.